



Pôle RH/ Services BIATSS et PE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

VU le Code de l'Éducation, notamment son article L. 951-1-1 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

VU le Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux Comités Sociaux d'Administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en sa séance du 16 mai 2022 portant création du Comité Social d'Administration de l'Université de Bourgogne et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes ;

VU le procès-verbal de dépouillement et l'arrêté du Président de l'Université de Bourgogne du 9 décembre 2022 proclamant les résultats des élections au Comité Social d'Administration de l'Université de Bourgogne ;

VU l'arrêté de composition du Comité Social d'Administration de l'Université de Bourgogne du 2 janvier 2023 ;

VU l'arrêté de composition de la Formation spécialisée du Comité Social d'Administration de l'Université de Bourgogne du 27 avril 2023 ;

Compte tenu de la désignation d'une nouvelle représentante des personnels, en remplacement de Madame Anne WILHELM, communiquée par l'UNSA-Éducation le 22 novembre 2023,

ARRETE

Article 1 : La formation spécialisée du Comité Social d'Administration de l'Université de Bourgogne est composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Vincent THOMAS Président de l'Université de Bourgogne	Monsieur Stéphane TIZIO Vice-Président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale
Monsieur Alain HELLEU Directeur Général des Services	Madame Valérie LORENTZ Directrice des Ressources Humaines

REPRESENTANTS DES PERSONNELS

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Michaële HERBST ASI UFR Sciences et Techniques UNSA-Éducation	Madame Delphine BORNE ADJAENES UFR DSEP UNSA-Éducation
Madame Catherine LHUILLIER AAE UFR STAPS UNSA-Éducation	Monsieur Éric ORLUC ASI Pôle Affaires Juridiques et Institutionnelles UNSA-Éducation
Monsieur Philippe VIGNERON SAENES UFR Lettres et Philosophie UNSA-Éducation	Madame Christine RAFFESTIN Bibliothécaire Pôle Documentation - B.U Droit-Lettres UNSA-Éducation
Madame Isabelle GALLET IE ICB – UMR 6303 UNSA-Éducation	Madame Sandrine TOUSSAINT SAENES UFR SVTE UNSA-Éducation
Madame Laurence MAUREL Maîtresse de Conférences INSPÉ Dijon FSU	Madame Christine PEYRON Maîtresse de Conférences UFR Droit, Sciences Economique et Politique FSU
Monsieur Oumar SOW ASI IUT Dijon-Auxerre FSU	Madame Sandrine LANQUETIN Maîtresse de Conférences UFR Sciences et Techniques FSU
Madame Anne BUTTARD Maîtresse de Conférences UFR Droit, Sciences Economique et Politique FSU	Madame Juliette OLIVIER IGR UFR DSEP FSU
Madame Stéphanie BARILLOT Technicienne RF Pôle Recherche FSU	Monsieur Cédric MOUSSELLE IGE Pôle Culture - Atheneum FSU
Monsieur Philippe MEREAU ADJAENES IUT Le Creusot SGEN-CFDT	Madame Marielle POUSSOU-PLESSE Maîtresse de Conférences UFR Sciences Humaines SGEN-CFDT
Madame Véronique LAHAIE ADJAENES IUT Dijon-Auxerre SGEN-CFDT	Madame Stéphanie BENOIST-DAUPHIN Maîtresse de Conférences UFR Langues et Communication SGEN-CFDT

Article 2 : Le Directeur général des services de l'Université de Bourgogne est chargé de l'exécution du présent arrêté, ainsi que de sa publication sur le site internet de l'UB, de son affichage au sein des locaux universitaires et de sa transmission à la Rectrice de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des Universités.

Fait à Dijon, le 23 novembre 2023
Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

